

Mieux connaître les risques
sur Milizac-Guipronvel

GÉORISQUES



Scanner le QRcode pour accéder aux risques

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(Janvier 2025)



MILIZAC
GUIPRONVEL

En cette période de fêtes et à l'approche de la nouvelle année, nous vous souhaitons de bien prendre soin de vous et de vos proches.

Prendre soin, c'est aussi anticiper d'éventuelles difficultés et réfléchir ensemble, à l'échelle de la collectivité ou de la famille, sur les solutions pour y faire face et réduire les dommages.

Les intoxications au radon, les mouvements de terrain, notamment liés à un séisme, (comme sur l'ensemble du Finistère) et les inondations sont les principaux risques naturels identifiés par l'Etat sur le territoire communal de Milizac-Guipronvel.

C'est très peu par rapport à beaucoup d'autres communes bien davantage exposées (ex: risque de submersion marine, installation Seveso...).

Cependant, nous avons souhaité édicter un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), approuvé en conseil municipal le 12 novembre 2018.

Ce document, diffusé en 2018 au domicile de tous les habitants, disponible sur <https://milizac-guipronvel.bzh/ma-collectivite/dicrim/>, recensait les risques et préconisait des mesures de sauvegarde adaptées à chaque catastrophe.

Six ans plus tard, une actualisation du DICRIM s'imposait. Nous y appréhendons d'autres menaces, au-delà des risques naturels (tempête, mais aussi pandémie, cyber-attaque, intoxication alimentaire ...).

Parallèlement, pour prolonger la démarche initiée avec le DICRIM, nous élaborons un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Compte-tenu de l'inventaire limité des risques sur notre territoire, ce PCS n'est pas obligatoire pour notre commune (art. L731-3 du code de la sécurité intérieure).

Pour autant, la pandémie Covid-19 survenue en 2020, puis la tempête Ciaran en novembre 2023, démontrent qu'il est vivement souhaitable de se doter des outils de gestion de crise.

Les retours d'expérience des événements locaux mais aussi des catastrophes vécues ailleurs (ex : inondations de Valence en Espagne en novembre 2024) ont guidé la mise à jour du DICRIM et la rédaction du PCS, en s'efforçant de trouver ici des réponses adaptées à nos moyens.

Ainsi, par exemple, malgré l'alerte météo, certains employeurs à Valence avaient retardé le départ de leurs salariés. Cela avait contribué au décès ultérieur de nombreux automobilistes bloqués dans leur véhicule par les inondations. D'où une réflexion sur l'opportunité de conduire une démarche de sensibilisation spécifique auprès des entreprises en cas d'annonce de tempête.

En Bretagne, le bilan de la tempête Ciaran aurait sans doute été plus lourd si elle était survenue en journée à l'heure d'un pic de circulation en début de matinée ou en soirée...

Les catastrophes survenues ailleurs nous enseignent que des décisions mal préparées, prises rapidement et sous l'effet de l'émotion, voire de la sidération, peuvent s'avérer peu efficaces ou présenter des inconvénients majeurs sur la durée.

Nous espérons que le DICRIM vous aidera à vous préparer à une situation de crise et à la surmonter au mieux, tandis que le PCS constituera l'outil de référence pour les acteurs municipaux, élus et agents, pour participer à l'organisation des secours.



LE DICRIM ET LE PCS, DEUX DOCUMENTS POUR UN MEME ENGAGEMENT LOCAL

Le DICRIM sensibilise nos concitoyens sur la nature des risques et propose des réflexes de sécurité, alors que le PCS est un document opérationnel qui s'adresse à la collectivité et aux pouvoirs publics.

Les deux visent à prévenir et organiser notre réaction face à un même événement.

Alors, pourquoi deux documents ? L'un public (le DICRIM) et l'autre confidentiel pour l'essentiel (le PCS) ?

La confidentialité d'un PCS résulte de plusieurs contraintes juridiques liées aux caractères sensibles de certaines données qui s'y trouvent (n° prioritaires, données nominatives...). Ces données sont non communicables, réservées aux élus et services publics.

Ces fichiers sont conçus pour être utilisés dès l'amorce d'un phénomène grave constituant une menace pour la sécurité des biens et des personnes.

Les documents administratifs, dont la consultation ou la communication aux administrés porterait atteinte à la sûreté de l'État, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, ne sont pas communicables (Loi n°78-753 du 17 Juillet 1978). Les informations portées doivent également pouvoir faire l'objet d'un droit d'accès et de rectification.

Et pourtant, ces deux documents sont les faces d'une même pièce : la réponse communale à un même coup dur.

La confrontation entre les risques identifiés au DICRIM et les moyens municipaux, forcément restreints, incite chacun à s'interroger sur la manière dont il peut être acteur de sa sécurité et celle de ses proches. Nous espérons que cette réflexion pourra se

poursuivre par une autre interrogation : face à un événement majeur, est-ce que je pourrais éventuellement me rendre disponible pour aider la commune à répondre aux besoins de la population sinistrée ? En quoi pourrais-je être utile ?

La confection de masques en tissu au Centre Ar Stivell lors de l'épidémie de Covid ou la quinzaine de bûcherons volontaires pour intervenir sur le domaine public après la tempête Ciaran montrent que le concours des bénévoles peut être un appui très précieux.

La confidentialité de la 2^{ème} partie est donc aussi une condition pour convaincre des bénévoles de nous rejoindre dans une sorte de « **réserve civique communale** ».

Pour conserver la souplesse de cet engagement et de la relation entre la Municipalité et ces bénévoles, nous nous limiterons ici à un recensement et, le cas échéant, à une ou deux réunions.

Il ne s'agit pas d'inscrire cette réserve dans le cadre contraignant des articles L274-1 et suivant du code de la sécurité intérieure (ex : contrat, période de mobilisation...) mais seulement d'identifier des volontaires pour faciliter la mobilisation si, un jour, nous devons avoir besoin de nous entraider pour réagir ensemble face à une catastrophe.

**« Toute personne concourt,
par son comportement,
à la sécurité civile. »**

Code de la sécurité intérieure,
article L.721-1

L'ARTICULATION ENTRE LE PLAN ORSEC ET LE PCS

L'article L741-2 du code de la sécurité intérieure définit ainsi le plan ORSEC:

« Le plan Orsec départemental détermine, compte tenu des risques existant dans le département, l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre. Il définit les conditions de leur emploi par l'autorité compétente pour diriger les secours. Le plan Orsec comprend des dispositions générales applicables en toute circonstance et des dispositions propres à certains risques particuliers. Dans ce dernier cas, il précise le commandement des opérations de secours. Le plan Orsec départemental est arrêté par le représentant de l'Etat dans le département, sous réserve des dispositions de l'article [L. 742-7](#). » La dernière mise à jour en Finistère du plan ORSEC a été publiée le 30/09/2024 <https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile/Planification-ORSEC>.

L'article L731-3 du code de la sécurité intérieure définit ainsi le PCS:

« Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. »

L'article L731-3 précise que le PCS s'articule avec le plan ORSEC. Le PCS est donc un complément ou une déclinaison municipale du plan ORSEC.

Rappelons également que le maire dispose de manière générale de pouvoirs de police étendus sur le fondement des articles L.2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

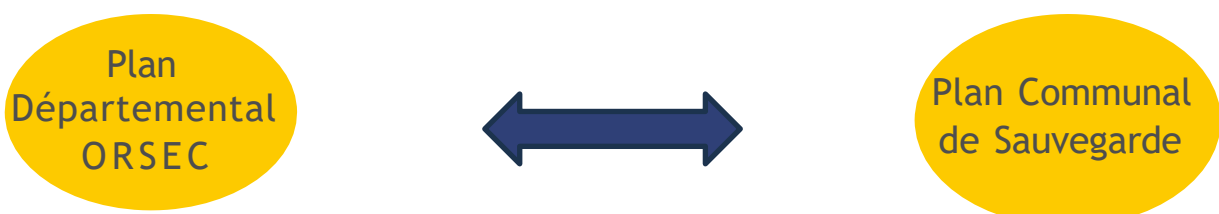
L'article L2212-2 définit ainsi très largement la police municipale dont notamment :

« 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

La gestion de l'évènement impliquera donc une réelle coordination avec l'Etat, avec descente et remontée d'informations, d'une part, application des directives de l'Etat et soutien, d'autre part.

La communauté de communes n'a pas de compétence juridique générale en matière de police, chaque maire demeurant responsable de la sécurité sur son territoire. Pour autant, une coopération avec la communauté de communes et/ou les communes voisines peut être envisagée, notamment dans une logique de solidarité suivant l'ampleur des dommages affectant chaque territoire communal.

C'est l'objet d'un plan intercommunal de sauvegarde qui dresse notamment l'inventaire des moyens mobilisables et détermine les plans de continuité d'activités pour les compétences propres de la communauté (gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif, des déchets ...).



SOMMAIRE

PREAMBULE	P.2
CONSIGNES GENERALES	P.6
L'ALERTE DE LA POPULATION	P.10
VOTRE KIT D'URGENCE	P.11
IDENTIFICATION DES RISQUES & REFLEXES ADAPTES	P.14
- INONDATION	P.17
- SEISME & ET MOUVEMENT DE TERRAIN	P.19
- RADON	P.21
- TEMPETE	P.22
- VAGUE DE TRES GRAND FROID	P.25
- CANICULE ET INCENDIE	P.27
- TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES / POLLUTION DES SOLS & DE L'EAU POTABLE	P.32
- PANDEMIE	P.33
- INTOXICATION ALIMENTAIRE	P.35
- CYBER-ATTAQUE	P.37
- TERRORISME OU PASSAGE A L'ACTE D'UN FORCENE	P.39
- NUCLEAIRE	P.41
APRES LA CRISE	P.43.

CONSIGNES GENERALES



Toutes les situations ne sont pas identiques, toutefois les recommandations suivantes s'appliquent à de nombreuses crises :



POINTS REPÈRES
en pratique

- Gardez toujours votre calme.
- Vérifiez si vous, vos proches ou voisins êtes blessés.
- Aidez vos voisins, en particulier les personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'assistance.
- Prodiguez les premiers soins aux personnes blessées.
- Suivez les consignes de sécurité.
- Informez vos contacts désignés dès que vous êtes en sécurité.
- Si la consigne a été donnée, allez chercher vos enfants à l'école ou au point de rendez-vous indiqué.
- Privilégiez les SMS ou les médias sociaux pour contacter votre famille et vos amis.
- N'utilisez le téléphone que pour signaler une urgence ; ne saturez pas les lignes pour les services d'urgence.
- Ne retournez pas à votre domicile tant qu'on ne vous a pas autorisé à le faire en toute sécurité.
- Au moyen de la radio à piles de votre trousse d'urgence, écoutez l'information et les instructions fournies par les autorités.
- Occupez-vous d'abord des situations urgentes et demandez de l'aide si nécessaire.
- Confiner les animaux de compagnie ou mettez-les à l'abri.
- Portez des équipements de protection (chaussures, vêtements...) pour éviter de vous blesser sur des débris.
- Restez à l'écart des endroits ayant subi des dommages.
- Signalez aux autorités les dommages constatés sur les infrastructures et les conduites principales.
- Si vous êtes à l'intérieur, vérifiez si la structure de votre habitation n'a pas subi de dommage. Dans le cas contraire, sortez de votre habitation.
- N'allumez pas de lumière, ne provoquez aucune étincelle jusqu'à ce que vous soyez certain qu'il n'y a pas de fuite de gaz ni de déversement de produits inflammables. Utilisez de préférence la lampe de poche de votre kit d'urgence.
- Ne rouvrez pas le gaz si vous l'aviez coupé. Cette opération doit être réalisée par un technicien compétent.
- Si vous êtes dans un immeuble, suivez les panneaux d'évacuation et n'utilisez pas l'ascenseur pour vous préserver d'une panne générale d'électricité.
- N'approchez pas des lignes électriques au sol ou pendantes. Les lignes au sol peuvent déclencher des incendies et elles transportent suffisamment d'énergie pour causer des blessures.
- Si vous disposez de l'eau courante, faites des réserves dans l'éventualité de coupures de l'alimentation.
- Si le courant a été coupé pendant plusieurs heures, vérifiez les aliments dans le réfrigérateur et le congélateur avant de les consommer.
- Documentez les dommages matériels à l'aide de photographies (en évitant les zones dangereuses). Faites un inventaire et contactez votre compagnie d'assurance pour obtenir une assistance.
- Ne négligez pas l'impact traumatique de l'évènement : contactez votre mairie ou un professionnel de santé si vous ressentez le besoin d'un soutien psychologique.

En temps calme, bien avant la crise...



2 TEMPORALITÉS pour l'action !



INFORMEZ-VOUS

- ☒ Renseignez-vous à l'avance sur les risques auxquels vous et votre commune êtes exposés : consultez votre mairie et les documents d'information et de prévention existants sur les différents dangers (inondations, tempêtes, séismes, feux de forêts, etc...).
- ☒ Téléchargez sur tous les téléphones portables les applications existantes pour obtenir des informations de prévention et d'alerte sur les risques.
- ☒ Prenez connaissance des plans d'évacuation des endroits où les membres de votre famille vont régulièrement, tels que les lieux de travail, les écoles et les trajets du quotidien.
- ☒ Vérifiez que les garanties d'assurance de votre habitation sont adaptées à votre situation vis-à-vis des risques auxquels elle est exposée.



VOTRE FOYER EN ACTION

- ☒ Soyez prêt à toute situation en protégeant vos documents et objets de valeur.
- ☒ Assurez-vous que votre famille dispose d'un plan d'évacuation familial ou de confinement.
- ☒ Préparez une liste contrôle pour vous aider à préparer vos documents.
- ☒ Equipez-vous de matériels de protection pour votre famille (masques, gants, etc...).
- ☒ Préparez des kits d'urgence (maison, voiture, etc...) en vous aidant notamment des fiches conseils gouvernementales.
- ☒ Planifiez un itinéraire d'évacuation pour vous réfugier loin de la zone à risque et 2 autres itinéraires alternatifs dans le cas où la première route soit fermée ou menacée.
- ☒ Créez votre plan de communication d'urgence familial afin de maintenir les contacts entre les membres de votre famille en cas d'évacuation ou de confinement.
- ☒ Pratiquez souvent et avec tous les habitants de votre maison les itinéraires d'évacuation et les procédures de confinement afin de vous y préparer.
- ☒ Entraînez-vous à évacuer vos animaux et animaux de compagnie, y compris en faisant fonctionner les remorques et autres véhicules nécessaires pour les transporter.
- ☒ Répertoriez les organes de coupures des énergies (eau, électricité, gaz).
- ☒ Prenez l'habitude de garder le réservoir d'essence dans les véhicules au moins à moitié plein.

La crise s'annonce...

- Aidez à l'évacuation de vos amis ou vos voisins, notamment pour les personnes fragiles et à mobilité réduite.
- Mettez en action votre plan de communication familial.
- Reculez les véhicules dans votre garage ou garez-les dans un espace ouvert face au sens de la fuite.
- Rechargez tous les téléphones portables en prévision d'une panne de courant.
- Anticipez l'évacuation si vous êtes inquiet. L'évacuation peut prendre plus de temps que vous ne le pensez en raison d'une circulation plus dense, d'une visibilité réduite, ou si vous avez de jeunes enfants, des animaux domestiques, ou si vous avez des difficultés physiques.
- Evacuez rapidement dès que vous en recevez l'ordre.
- Ne partez pas avec des remorques ou de gros véhicules surtout si vous n'êtes pas familier avec leur fonctionnement. Un véhicule en panne ou abandonné rend difficile le départ des autres et l'accès des premiers intervenants sur la zone.
- Continuez de rester à l'écoute des instructions d'évacuation supplémentaires.



15

**RECOMMANDATIONS
pour faire face **APRÈS**
une **CATASTROPHE****



Portez assistance aux personnes blessées.



Organisez la récupération de vos enfants et votre itinéraire d'évacuation si la consigne a été donnée par les autorités.



Signalez aux services compétents les dégâts constatés aux structures et réseaux.



Tenez-vous à l'écart des zones endommagées.



Conservez votre calme et prenez le temps d'analyser la situation.



Assistez les personnes âgées ou en situation de handicap.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation.



Avertissez vos proches et contacts désignés dès que vous êtes en sécurité.



Sollicitez de l'aide si besoin auprès des équipes d'intervention ou de votre mairie.



Travaillez à la constitution de réserves d'eau et de nourriture.



Respectez les consignes de sécurité énoncées par les autorités.



Organisez la prise en charge de vos animaux de compagnie.



Protégez-vous en portant un équipement adapté pour éviter de vous blesser.



Hiérarchisez les dégâts afin de prendre les mesures urgentes et de première nécessité.



Evaluez les dommages occasionnés à vos biens.

L'ALERTE DE LA POPULATION



Lors de la tempête Ciaran en novembre 2023, l'Etat nous a alerté via nos téléphones portables en nous adressant une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si notre téléphone était en mode silencieux.

La notification de l'interdiction préfectorale de circuler en raison de la tempête, sauf services publics, a sans doute contribué à réduire le bilan humain et matériel de la tempête. Ce dispositif de l'Etat FR-alert est déployé depuis juin 2022 sur l'ensemble de la France <https://fr-alert.gouv.fr/>.

Le cas échéant, s'il était nécessaire de déclencher le plan communal de sauvegarde, la mairie pourrait compléter ces consignes par des informations complémentaires utiles (ex: Secteur des Trois Curés et secteur de Ty Colo inondés ; permanence d'accueil des sinistrés au Centre Ar Stivell ...) via l'appli IntraMuros.

Cette appli IntraMuros est un outil municipal que nous vous invitons donc à télécharger en flashant le QR code ci-dessous ou via <https://appli-intramuros.fr/#application-mobile>.

Plus vous serez nombreux à être équipés de cette appli, plus il sera aisé de vous informer sur la situation locale, plus nous éviterons les fausses nouvelles qui pourraient nuire à la bonne organisation des secours.

La précocité, la fiabilité de l'alerte et des premières consignes sont des éléments essentiels pour une mise en œuvre efficace d'un plan communal de sauvegarde.



IntraMuros est partenaire de l'Association des Maires de France



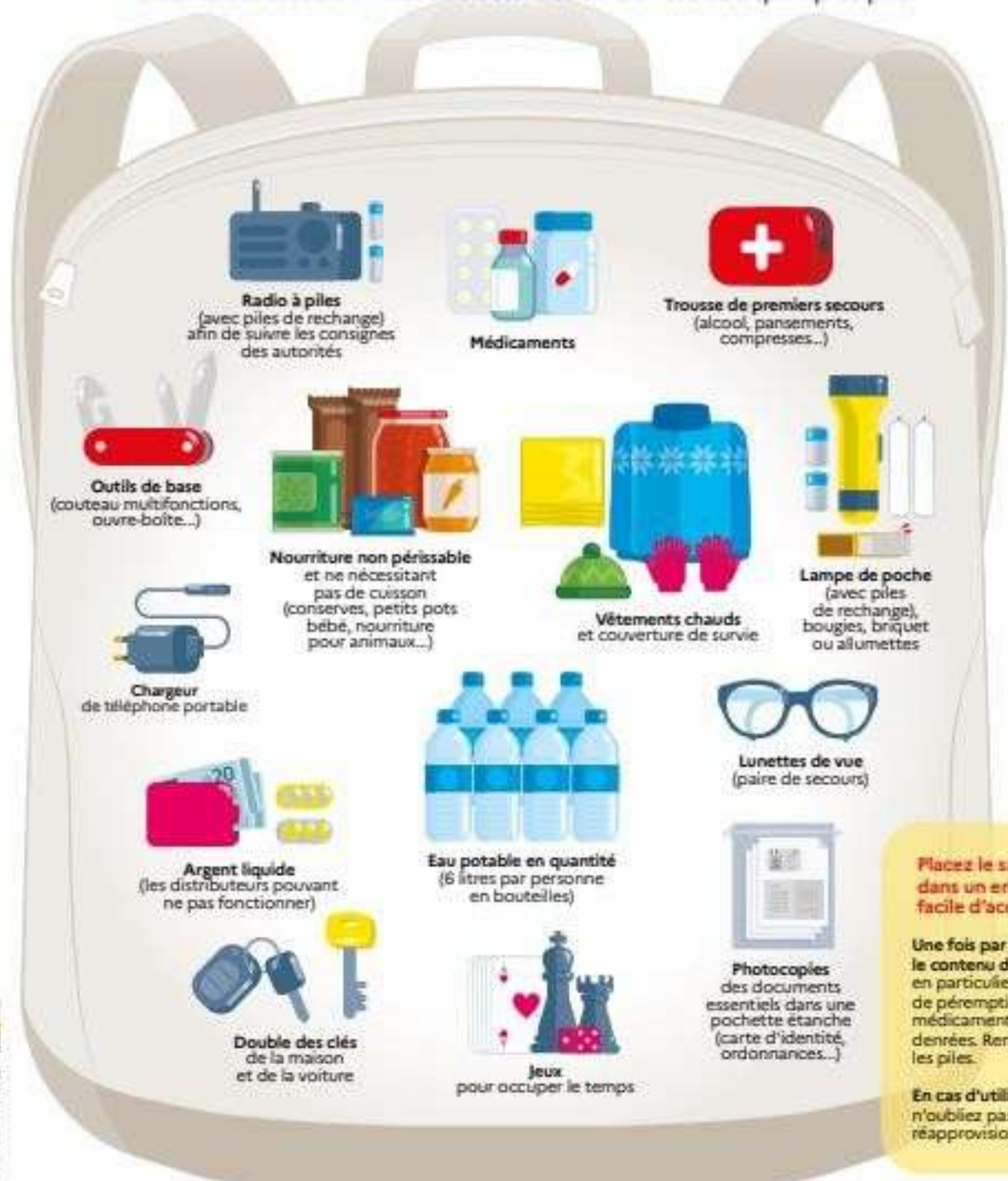
L'application IntraMuros est certifiée et référencée sur le catalogue numérique du
Gouvernement : *GouvTech*



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

EN CAS D'URGENCE, SAIS-TU QUOI FAIRE ?

Arrêt cardiaque, incendie, hémorragie, inondation...
Réalise les mises en situation et relève les défis pour rejoindre
l'équipe SauveQuiVeut.fr !
Un jeu proposé par les sapeurs-pompiers de France.

JE SUIS DÉJÀ MEMBRE

REJOINDRE SAUVEQUIVEUT

JE JOUE EN MODE DÉMO

<https://sauvequiveut.fr/barracks>

Actualité automnale : la prévention au quotidien

Le monoxyde

Les hémorragies

SAUVE QUI VEUT Le jeu en ligne qui peut sauver des vies en vrai... et éviter les risques !

NOUVEAU **CAP'TAINE PRUDENCE** Univers réservé aux 3-12 ans

Je souhaite :

Apprendre

Me tester

Lancer un défi

SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

ACCÈS
POMPIERS →

☎ 18 ou 112

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : COMMENT SONT GERES LES RISQUES ?



LES LIEUX D'ACCUEIL MUNICIPAUX

ETABLISSEMENTS	ADRESSE	REPAS POUVANT ÊTRE SERVIS	LOCAUX CHAUFFÉS
Centre Ar Stivell	Place Ar Stivell, Milizac	OUI	OUI
Salle de Toul an Dour	Allée des Lauriers, Guipronvel	OUI	OUI
Salle du Garo	Rue du Trégor, Milizac	NON	OUI
Salle du 456 (à compter de 2026)	Rue De Gaulle, Milizac	OUI	OUI
Saledu Ponant	Rue du Ponant, Milizac	NON	OUI
Maison de l'enfance/ Ecole Marcel Aymé	Rue du Ponant, Milizac	OUI	OUI

Suivant l'évènement (ex : confinement), certains lieux seront fermés (ex : école et/ou maison de l'enfance) ou dédiés à l'accueil de publics prioritaires (ex : accueil des enfants des soignants ou de services de sécurité afin que ceux-ci puissent rejoindre leur poste de travail, comme en période Covid).

La proximité entre la salle du Ponant et la maison de l'enfance pourra présenter des avantages (ex : restaurant scolaire, douches...). Toutefois, si l'évènement devait durer, la réouverture des écoles et donc de l'accueil périscolaire pourrait contraindre au déplacement des personnes sinistrées. Aussi, la mobilisation de ces structures jeunesse interviendra plutôt en cas de saturation des capacités d'accueil des autres lieux.

IDENTIFICATION DES RISQUES & REFLEXES ADAPTES





Risques naturels identifiés : 5

INONDATION

à mon adresse : **EXISTANT**

sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →

SÉISME

à mon adresse : **FAIBLE**

sur ma commune : **FAIBLE**

[Accéder aux informations détaillées](#) →

MOUVEMENTS DE TERRAIN

à mon adresse : **INCONNU**

sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

à mon adresse : **FAIBLE**

sur ma commune : **FAIBLE**

[Accéder aux informations détaillées](#) →

RADON

à mon adresse : **IMPORTANT**

sur ma commune : **IMPORTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →

err@IAL
État des risques
Information Acquéreur Locataire

Renseigner un état des risques en vue de la location ou de la vente d'un bien

[Accéder à la demande en ligne](#)

DICRIM Milizac-Guipronvel

Découvrez le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Il est possible qu'une version plus récente soit disponible sur le site de votre mairie.

PDF - 1,87 Mo

3 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur Milizac-Guipronvel

[Retrouvez ici la liste complète](#)

L'Etat identifie 5 risques particuliers sur la commune:

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>

Nous avons cependant choisi d'aller plus loin en intégrant à cet inventaire des risques tels que la tempête ou les pandémies, par exemple.

RISQUES NATURELS ET MÉTÉOROLOGIQUES

Accessible en permanence sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> et les applications mobiles de Météo-France, la **Vigilance de Météo-France** signale lorsqu'un phénomène dangereux menace un ou plusieurs département(s) **pour la journée en cours et le lendemain** et rappelle les précautions à prendre pour se protéger. La Vigilance est **actualisée au moins deux fois par jour, à 6h et à 16h, plus fréquemment si la situation l'exige**.

La **Vigilance de Météo-France couvre huit phénomènes météo** : vent violent, orages, avalanches, neige-verglas, canicule, grand froid, pluie-inondation et vagues-submersion. Elle relaie également les informations sur les crues produites par le réseau Vigicrues.

La carte de Vigilance présente le niveau maximal de danger par département, symbolisé par une couleur. Un pictogramme indique la nature du ou des phénomènes dangereux.

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



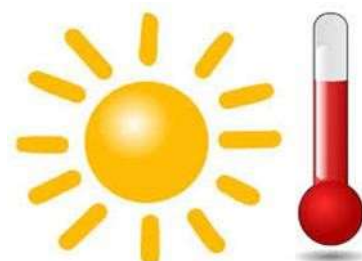
Neige-verglas

Météo-France

[Afficher la transcription](#) ☰

Pour déterminer le niveau de danger, des critères ont été définis pour chaque phénomène et pour chaque département. Ils tiennent compte de la sensibilité locale aux phénomènes météorologiques, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département.

La détermination du niveau de Vigilance pour les phénomènes vent violent, neige-verglas, avalanches et orages repose entièrement sur l'expertise des prévisionnistes de Météo-France.





**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



EN CAS DE PLUIES INTENSES, EN VOITURE, J'ADOpte LES BONS COMPORTEMENTS

Les pluies méditerranéennes intenses sont des épisodes violents au cours desquels plusieurs mois de précipitations peuvent tomber en quelques heures. S'en suivent des inondations rapides et destructrices (débordement de cours d'eau, ruissellement urbain...).

INONDATIONS : ATTENTION DANS L'EAU, LA VOITURE PEUT DEVENIR UN PIÈGE MORTEL

AVANT l'épisode pluvieux intense :

- Je reste à l'écoute des autorités et des messages de vigilance
- Je gare ma voiture dans un lieu sûr (en hauteur si possible)

PENDANT l'épisode pluvieux intense, si je suis au volant :

- Je réduis ma vitesse et je respecte les panneaux de danger sur la route
- Je m'éloigne de la zone inondée
- Je ne vais pas dans un parking souterrain

Bons comportements en cas de pluies intenses

RAPPEL

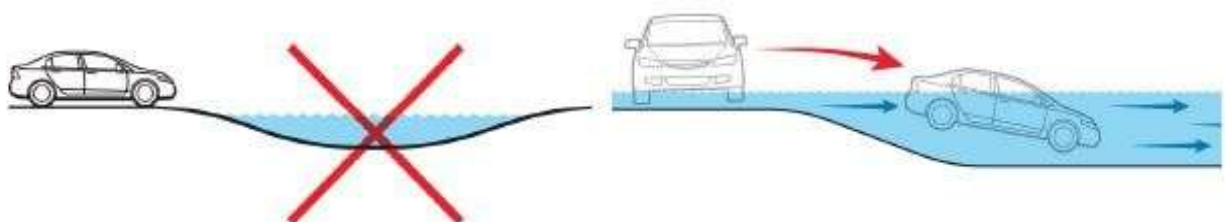


**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain...

Attention, dans l'eau, la voiture peut devenir un piège mortel !



Moins de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter votre voiture d'une route inondée
vers des eaux plus profondes où elle risque de couler.



SEISME & MOUVEMENTS DE TERRAIN

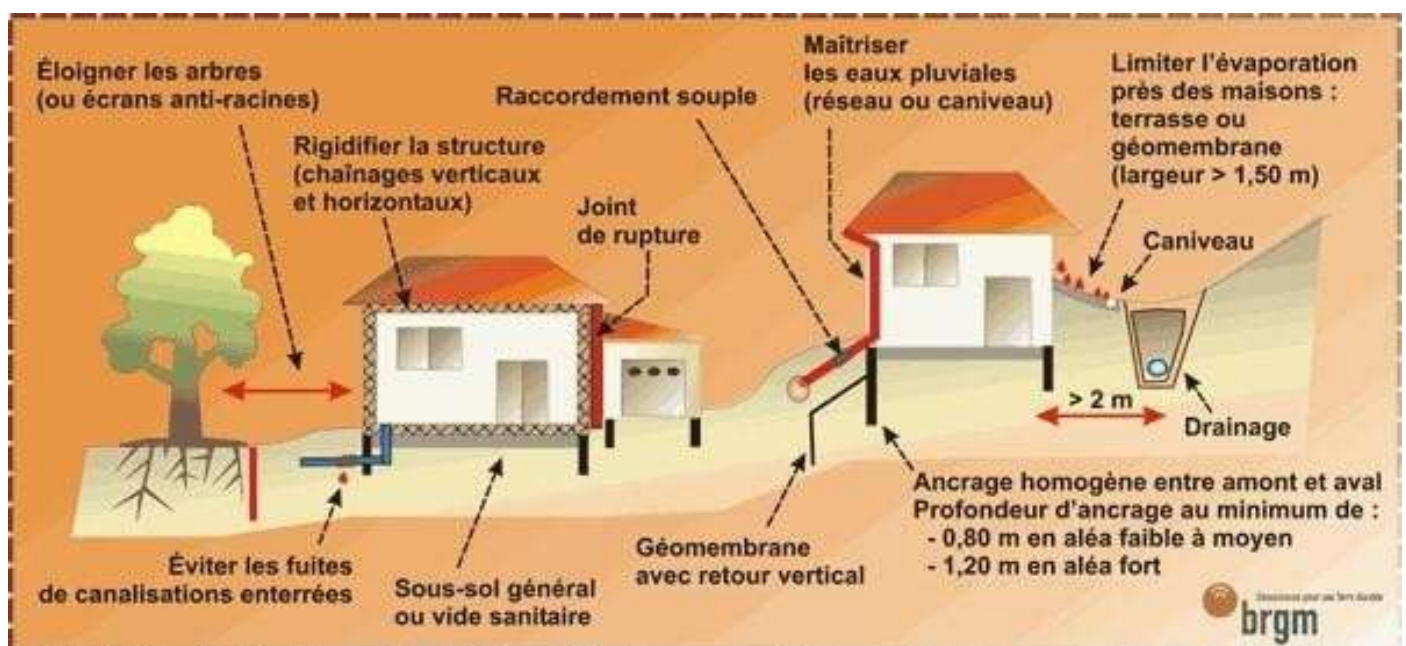
L'ensemble du Finistère est classé en zone de sismicité faible par arrêté préfectoral du 27/01/2015 (ex : un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter est survenu dans le pays de Quimper le 2/01/1959). Ce risque, présent sur l'ensemble de la commune, peut être accentué dans le secteur de Tollan à Guipronvel puisque des cavités souterraines y sont identifiées.

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/cavite/BREAW0020883>

L'affaissement ou l'effondrement de terrains et de constructions peut alors mettre en danger les habitants et les constructions.



Les mouvements de terrains argileux peuvent également survenir suite à une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Avec parfois des conséquences importantes sur la stabilité des constructions lors de fissures majeures. Des mesures sont possibles pour freiner ou remédier à ces phénomènes : <https://www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/retrait-gonflement-des-argiles>





**QUE FAIRE
EN CAS DE...**

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunامي, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre.
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments.
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

RISQUE « RADON »


1 RADON : Potentiel radon élevé: recommandations et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (zone 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur [cette fiche](#).

Le radon est un **gaz radioactif naturel** inodore, incolore et inerte chimiquement. Il provient de l'uranium présent dans les roches de la croûte terrestre. L'uranium étant présent en plus grande quantité dans les roches granitiques et leurs dérivées, le radon exhale en plus grande quantité dans les territoires granitiques (Bretagne, Vosges, Limousin...). Le radon est considéré en France comme la seconde cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac. Comme la plupart des communes finistériennes, Milizac-Guipronvel est classée en niveau 3, soit en risque important.

Une fois que le gaz radon a pu sortir des roches, il est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau à des niveaux très variables d'un milieu à l'autre en fonction de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation... Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et son niveau moyen reste généralement très faible. En revanche, dans l'air intérieur, notamment dans les bâtiments, il va s'accumuler pour atteindre des niveaux plus élevés, notamment dans les étages inférieurs puisqu'il provient principalement du sol.

Le niveau de radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m^3) et son niveau moyen dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m^3 . Son niveau dans les bâtiments dépend de trois principaux facteurs :

- la teneur en radon dans le sol sous-jacent pouvant en sortir (exhalation),
- la qualité de la construction notamment son étanchéité vis-à-vis du sol et son système de ventilation,
- les conditions d'occupation et d'exploitation (chauffage, aération...).

Par le lien suivant, vous trouverez une présentation du phénomène, des risques sanitaires, de la manière de le faire mesurer et des solutions graduelles à mettre en œuvre pour réduire le risque suivant l'exposition de votre logement : <https://www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/radon>

DÉCRYPTAGE
Quelle est la concentration en radon de mon logement ?

Michel Durand s'interroge car il a entendu parler du radon et de son rôle dans l'apparition de cancers du poumon. Sa maison est-elle remplie de ce gaz radioactif ? Si oui, que peut-il faire pour limiter sa présence ?

1 Suis-je concerné ?

Michel Durand consulte le site Internet de l'IRSN pour connaître le potentiel radon de sa commune. Celui-ci est moyen : plus de 40% des bâtiments y présentent un taux de radioactivité supérieur à 100 Bq/m^3 . Il consulte des documents auprès d'un laboratoire spécialisé pour faire des mesures chez lui. Cela ne lui coûte que quelques dizaines d'euros.


À savoir

300 Bq/m^3

C'est le seuil que l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) recommande de ne pas dépasser et la valeur de référence à laquelle la Commission européenne demande aux États membres de se référer (directive européenne 2013/59/Euratom du 5 décembre 2013).

2 Comment dépister le radon ?

Michel Durand pose les dosimètres dans les pièces où il passe le plus de temps. Il les laisse deux mois, avant de les renvoyer au laboratoire pour analyse. Quinze jours plus tard, il a une réponse : la radioactivité moyenne chez lui dépasse 300 Bq/m^3 . Il s'acquitte à avoir plus souvent son logement.

3 D'où vient ce gaz ?

Afin de voir rapidement si l'aération suffit, Michel Durand peut se procurer un dosimètre électronique radon – permettant des mesures en temps réel – sur un site de commerce en ligne, pour 250€ environ. Comme le problème persiste, il peut utiliser le même appareil pour trouver la source de la pollution. Le radon vient de la cave.

4 Que faire pour réduire la concentration en radon ?

Michel Durand est bon bricoleur. Il réfléchit à plusieurs solutions : créer une entrée d'air dans la cave, y installer une ventilation mécanique, boucher des fissures entre le bâtiment et le sous-sol, colmater les passages de canalisations entre la cave et la partie habitée, etc. Ces solutions ne coûtent pas plus de quelques centaines d'euros.

5 À plus de 1000 Bq/m^3 , que faudrait-il faire ?

Les particuliers peuvent parfois faire appel à un professionnel pour un diagnostic plus précis. Dans certains cas, les solutions sont coûteuses. Des travaux de reprise de dalle et d'étanchéification ou un système de mise en dépression du sous-sol qui permet de drainer le radon et de le rejeter dans l'air extérieur peuvent atteindre une dizaine de milliers d'euros.

TEMPETE

La tempête Ciaran survenue dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023 a rappelé l'exposition de la pointe bretonne aux violents coups de vents.

Elle a mis en évidence la vulnérabilité de nos territoires à ce type de phénomène météorologique. Elle a beaucoup détruit sur son passage, notamment toitures, lignes électriques et télécoms. Notre économie et nos organisations en ont été secouées. Elle a marqué nos mémoires et nos paysages pour longtemps.

Cet épisode a aussi démontré nos capacités de résilience pour affronter ensemble ce type d'épreuves.



L'ÉCHELLE DE BEAUFORT				
	FORCE	VITESSE (km/h)	EFFET	
0	Calme	< 1	La fumée s'élève verticalement	
1	Très légère brise	1 ▶ 5	Fumées déviées	
2	Légère brise	6 ▶ 11	Frémissement des feuilles	
3	Petite brise	12 ▶ 19	Le vent déploie les drapeaux	
4	Jolie Brise	20 ▶ 27	Le vent soulève la poussière	
5	Bonne brise	28 ▶ 38	Les arbustes se balancent	
6	Vent frais	39 ▶ 49	Usage des parapluies difficile	
7	Grand frais	50 ▶ 61	Marche contre le vent pénible	
8	Coup de vent	62 ▶ 74	Branches cassées	
9	Fort coup de vent	75 ▶ 88	Cheminées et tuiles arrachées	
10	Tempête	89 ▶ 102	Arbres déracinés	
11	Violente tempête	103 ▶ 120	Gros ravages	
12	Ouragan	> 120	Dévastation	



TEMPETE

Enedis

Comment les Patients à Haut Risque Vital sont-ils avertis d'une coupure d'électricité ?

Enedis prend également en compte les besoins spécifiques des « Patients à Haut Risque Vital » (PHRV) soignés à domicile, en appliquant la réglementation en vigueur définie par la Circulaire DGS/DUS n° 2009-217 du 16 juillet 2009. Il existe deux catégories de « PHRV » :

- Les personnes placées sous respirateur plus de 20h par jour
- Les enfants nourris par intraveineuse.

Enedis collabore avec les agences régionales de santé qui lui transmettent la liste des patients à haut risque vital afin de pouvoir les prévenir en cas de coupure, prévisible ou non, et les sensibiliser quant à la nécessité de prendre leurs dispositions.

Si vous êtes identifié « PHRV » par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et que vous êtes concerné par une coupure programmée, vous serez contacté par Enedis aux coordonnées que vous avez indiquées. Si vous avez changé de numéro de téléphone ou si vous résidez temporairement ailleurs qu'à votre domicile habituel, vous pouvez nous contacter grâce au numéro de téléphone prioritaire qui vous a été communiqué lors de la confirmation de la prise en compte de votre statut « PHRV ». Ce numéro vous permet de joindre notre centre d'appel dépannage pour connaître la durée probable de la coupure exceptionnelle, ou plus généralement de toute coupure pour incident, afin de vous permettre (ou votre entourage) de vous organiser.

Pour être identifié par Enedis en tant que « Patient à Haut Risque Vital » et disposer de mesures d'accompagnement spécifiques, vous devez préalablement vous faire connaître auprès de votre agence régionale de santé. Toutes les informations utiles pour réaliser votre demande sont disponibles sur le [site de l'ARS](#).

<https://www.enedis.fr/faq/coups-de-courant-hiver-2022-2023/comment-les-patients-haut-risque-vital-sont-ils-avertis>

En complément de ce recensement national des Patients à Haut Risque Vital, si vous souffrez d'une (autre) pathologie grave dont la prise en charge pourrait être compromise par les dégâts de la tempête (ex: soins infirmiers quotidiens d'une personne qui ne peut se déplacer; insuffisance cardiaque grave ...), il est important de se faire connaître en mairie dès maintenant (sur déclaration et sans produire de justificatifs).

En cas de dommage électrique ou autre, nous nous efforcerons d'obtenir des services concernés que votre situation soit prise en compte parmi les priorités ou tout au moins d'alléger vos difficultés (ex: problème de chauffage, d'approvisionnement alimentaire ...):

urba-ccas@milizac-guipronvel.bzh ou 02 98 07 90 31.

Ce recensement pourrait être utilisé également en cas de canicule, de pandémie ou autre situation de crise susceptible de nuire à votre état de santé. Actuellement, une soixantaine d'habitants sont déjà identifiés par le CCAS au registre communal « vagues de chaleur » (cf « risque canicule »).



VAGUE DE TRÈS GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement plusieurs fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

Pour plus d'informations : <https://météofrance.fr> ou 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)
• www.bison-fute.gouv.fr • <https://solidarites-sante.gouv.fr> • www.santepubliquefrance.fr

VAGUE GRAND FROID : LES BONS REFLEXES

LES CONSEILS DES SAPEURS-POMPIERS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une **vague de froid**, c'est un épisode de **froid intense** qui dure **plusieurs jours consécutifs** et qui s'étend sur une **large étendue géographique**.



- ▶ VÉRIFIER TOUTES LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ;
- ▶ NE JAMAIS BOUCHER LES AÉRATIONS POUR ÉVITER UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE ;
- ▶ S'HABILLER CHAUDEMENT ;
- ▶ LIMITER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, NOTAMMENT CELLES EN EXTÉRIEUR.



sd is
SAPEURS - POMPIERS
LOIRE

LES CONSEILS DES SAPEURS-POMPIERS



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1er novembre 2021, **chaînes ou pneus hiver** sont **obligatoires en zones montagneuses**.



- ▶ S'INFORMER DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES AVANT DE PRENDRE LA ROUTE ;
- ▶ LAISSER LA PRIORITÉ AUX CHASSE-NEIGES ;
- ▶ AUGMENTER LES DISTANCES DE SÉCURITÉ ;
- ▶ ÉVITER TOUTE MANŒUVRE BRUTALE.



sd is
SAPEURS - POMPIERS
LOIRE 23

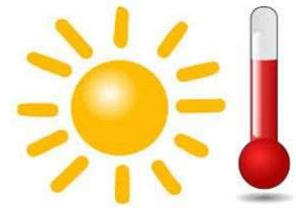
CANICULE

Le dérèglement climatique provoque une augmentation de la fréquence ou de l'intensité des phénomènes de canicule.

Lors d'un épisode de canicule, la température peut mettre en danger les personnes à risques, les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les enfants en bas âge, les personnes isolées mais également les personnes en bonne santé.

La faune et la flore pâttissent également de ces températures élevées et prolongées.

La présence sur la commune de personnes âgées, mais aussi du foyer de vie Ty Roz Avel et demain de la Maison d'accueil spécialisé, deux structures bénéficiant à des personnes handicapées, justifie d'y porter une attention particulière.



Les 4 niveaux du plan canicule



À partir du niveau 3



• Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.

Source : ministère de la Santé



• Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.



• Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

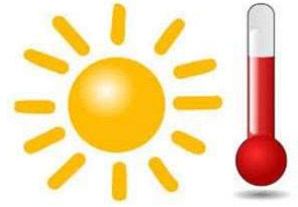


Une soixantaine de personnes sont inscrites au registre communal « Vagues de chaleur » tenu par le CCAS dans le cadre de l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Si vous résidez à votre domicile, que vous avez plus de 65 ans, plus de 60 ans en étant inapte au travail ou que vous êtes handicapé, inscrivez-vous !

urba-ccas@milizac-guipronvel.bzh ou 02 98 07 90 31.

Les informations sont déclaratives : il ne vous sera pas demandé de justificatif.



FORTES CHALEURS : LES RECOMMANDATIONS



Rafrâichir son habitation

Pensez à fermer vos volets ou rideaux et à maintenir les fenêtres fermées dans la journée. Pensez également à provoquer des courants d'air dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure (généralement le matin, le soir et la nuit). Évitez le plus possible d'allumer les lumières et plus généralement les appareils électroniques.

Si vous ne parvenez pas à rafraichir votre habitation, **passer au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais** : grands magasins, cinémas, lieux publics...



Bien se désaltérer

♦ **buvez régulièrement** et sans attendre d'avoir soif, au moins **1 litre et demi à 2 litres par jour**, sauf en cas de contre-indication médicale ;

♦ **ne consommez pas d'alcool**, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation ;

♦ **évités les boissons à forte teneur en caféine** (café, thé, colas) **ou très sucrées** (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion de l'urine ;

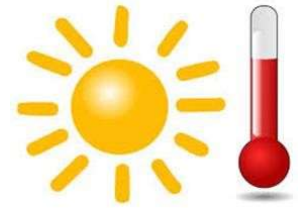
♦ en cas de difficulté à avaler les liquides, **prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits** (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombres, tomates, sauf en cas de diarrhées), des compotes, sorbets, yaourts...etc..



Éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.).

Éviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 21h). Si vous sortez, restez à l'ombre en portant un chapeau et des vêtements légers et amples, de couleurs claires.

EN CAS DE FORTES CHALEURS : LES SYMPTOMES QUI DOIVENT ALERTER



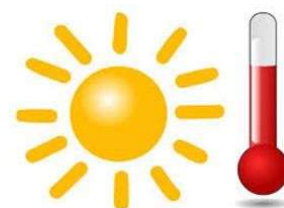
- **crampes musculaires** dans l'abdomen, les bras, les jambes, etc. survenant surtout si on transpire beaucoup lors d'activités physiques.
- **épuisement lié à la chaleur** survenant après plusieurs jours de chaleur surtout chez les personnes âgées : étourdissements, faiblesse et fatigue, insomnie ou agitation nocturne inhabituelles.
- **les insolation**s sont liées à l'effet direct du soleil sur la tête et sont favorisées par la chaleur : maux de tête violents/état de somnolence/nausées et éventuellement perte de connaissance/fièvre élevée avec parfois brûlures cutanées.

également :

- forte température corporelle qui peut atteindre et dépasser 40 °C
- grande faiblesse/grande fatigue ;
- étourdissements, vertiges, troubles de la conscience ;
- nausées, vomissements ;
- crampes musculaires ;
- température corporelle élevée ;
- soif et maux de tête ;
- tenue de propos incohérents ;
- perte de l'équilibre, perte de connaissance et/ou convulsions.

Que faire en cas de survenue de ces symptômes ?

- demandez une assistance médicale au plus vite : **appeler le 15** ;
- en attendant, effectuez les manœuvres de refroidissement : placer la personne à l'ombre et le refroidir en l'aspergeant d'eau froide et le ventilant, ou donner une douche froide ou un bain frais ;
- en cas de coup de chaleur, ne prenez pas de vous-même un médicament destiné à faire baisser la fièvre ou contre la douleur (*AINS type ibuprofène, aspirine à dose supérieure à 500 mg/j ni paracétamol*).



EN CAS DE FORTES CHALEURS

♦ Recommandations pour les personnes âgées ou fragilisées

Certaines personnes âgées peuvent ne pas avoir conscience de la perception de la soif et ont tendance à moins s'alimenter que d'habitude. La hausse des températures extérieures favorise la hausse de la température corporelle.

Veillez à ce que vos proches s'hydratent suffisamment surtout en période de fortes chaleurs. Par exemple, il faut consommer 0,5 l d'eau supplémentaire par jour si sa température corporelle passe de 37 à 38 °C.

Si vous êtes une personne isolée, pensez à vous inscrire sur le registre communal mis en place par votre mairie. Ce registre permet de localiser les personnes isolées pouvant être en difficulté, notamment en cas de canicule, afin de leur proposer une aide adaptée si nécessaire.

♦ Recommandations pour les enfants et les nourrissons



La chaleur expose les nourrissons et les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide. Prenez des précautions en limitant les sorties et en respectant les recommandations générale : rester au frais et s'hydrate

Quels sont les signes qui doivent alarmer chez les enfants ?

- fièvre,
- pâleur,
- somnolence ou agitation inhabituelle,
- soif intense avec perte de poids.

Que faire ?

- placez l'enfant dans une pièce fraîche, donnez-lui immédiatement et régulièrement à boire ;
- faites baisser la fièvre par un bain, un à deux degrés au-dessous de la température corporelle ;

En cas de troubles de la conscience, de refus ou d'impossibilité de boire, de coloration anormale de la peau, de fièvre supérieure à 40°C, appelez sans tarder le Samu en composant le 15.

Enfants asthmatiques :

- signalez votre enfant aux responsables des structures qui l'accueillent (école, club sportif, de loisirs, de vacances) ;
- en milieu scolaire, l'enfant asthmatique peut bénéficier d'un projet d'accueil individualisé.

Enfin, la canicule provoque une surexposition à l'incendie.

Il est possible de s'inspirer des préconisations de la lutte contre les feux de forêts.



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

- RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités
- ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES/ POLLUTION DES SOLS & DE L'EAU POTABLE

Les activités artisanales ou agricoles, ainsi que les besoins de la population (ex : livraison de fioul), engendrent l'utilisation de transports de matières dangereuses (TMD), notamment en transit sur le territoire de la commune via les routes départementales (RD67, RD38, RD26, RD3 et RD103).

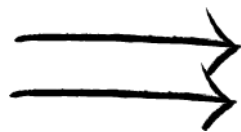
Les accidents de la route sont relativement peu nombreux en la matière, mais lorsqu'ils surviennent, ils font peser des risques très importants sur les personnes et l'environnement.

Un accident routier pourrait provoquer des brûlures liées à un incendie, les effets de surpression liés à une explosion, la diffusion d'un nuage toxique ou la pollution d'un cours d'eau ou des sols.

La présence d'une nappe d'eau sous la surface polluée serait alors un facteur de contamination plus étendue. Si le périmètre de protection des forages en eau était concerné, une pollution importante pourrait finir par atteindre la ressource en eau qui ne serait alors plus potable.

Dès l'accident, il faut s'efforcer de préciser aux secours :

- Le lieu exact
- La nature du moyen de transport en cause
- le nombre approximatif de victimes
- le code ONU international du ou des produits transportés
- la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, émanations, fumées...).



nature du danger

numéro d'identification de la matière



PANDEMIE



Depuis 50 ans, le nombre d'épidémies au niveau mondial a augmenté, avec en moyenne environ deux à trois nouveaux agents infectieux émergents par an. 70 % des maladies émergentes, telles que l'encéphalite, Ebola, les virus Zika ou Nipah, et presque toutes les pandémies connues (grippe, VIH/Sida, Covid-19) résultent d'une transmission d'un animal vertébré à un être humain (zoonoses). La perte de biodiversité et l'émergence de zoonoses sont étroitement liées <https://www.fondationbiodiversite.fr/biodiversite-et-epidemies/>.

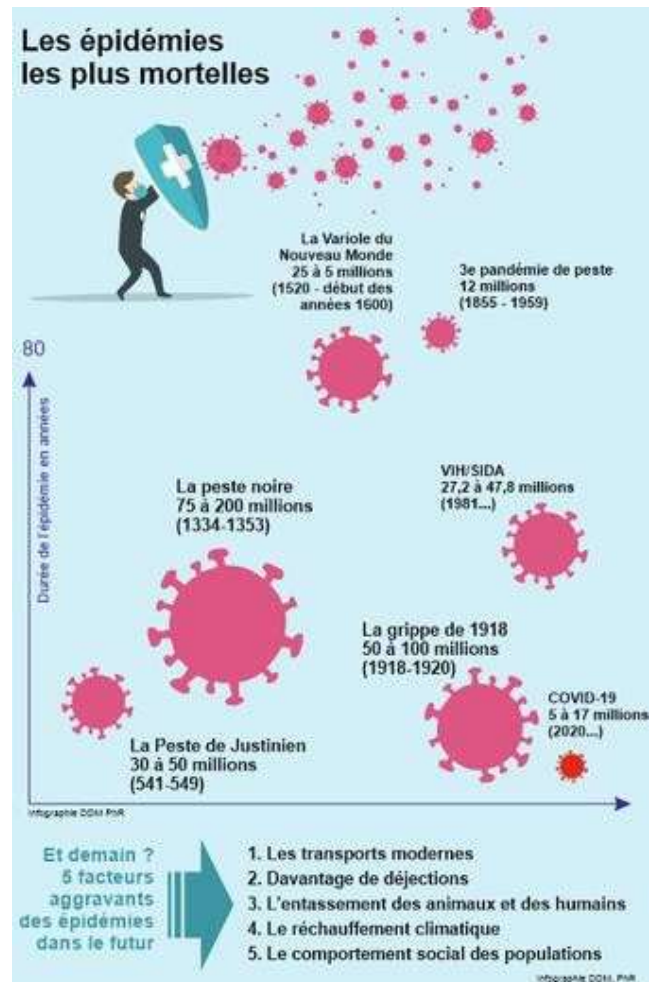
Il est préconisé de continuer à adopter les gestes barrières pour se prémunir du covid, mais aussi des résurgences de maladies telles que la rougeole ou la coqueluche. <https://www.ameli.fr/finistere/assure/actualites/adopter-les-gestes-barrieres-tout-au-long-de-l-ete>

La campagne 2024 de l'OMS intitulée « *Personne ne sait à quel risque vous êtes exposé mieux que vous* » encourage les individus à évaluer leurs risques personnels en fonction de leurs propres vulnérabilités (ex : maladie chronique).

En dehors de ces consignes générales, la diversité des pathologies auxquelles nous pourrions demain être confrontés et les mesures adaptées qui seraient alors décidées nous incitent également à suivre exclusivement les consignes sanitaires publiques.

C'est sans doute une des difficultés de la lutte contre une pandémie : la réponse évolue car le contexte lui-même évolue. Le virus peut muter, les connaissances scientifiques s'enrichissent peu à peu... Si les consignes évoluent, ce n'est donc pas nécessairement en raison de contradictions dans la parole publique.

L'expérience montre que les épidémies occasionnent des fausses nouvelles (fake news) qui perturbent la prise en charge, sur avis scientifique, par les autorités publiques de santé. Tous les avis ne se valent pas ! En cas de pandémie, parce que nous n'avons pas toutes les qualifications et les connaissances sur la maladie du moment, restons disciplinés !



<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/variole-du-singe-conseils-et-prise-en-charge-en-ile-de-france>

Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver
les mains
régulièrement



Éternuer ou tousser
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique



Porter un masque
jetable quand on
est malade



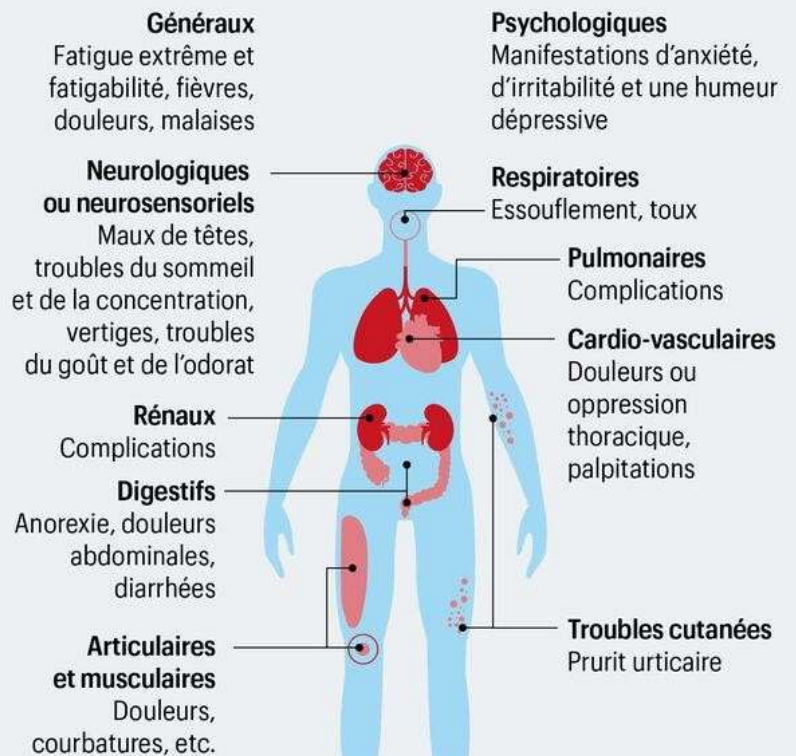
@MinSoliSante



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ



« Covid long » Les symptômes possibles



8 novembre 2023 - Source : ministère de la santé.

Le Parisien

INTOXICATION ALIMENTAIRE

L'intoxication alimentaire est provoquée essentiellement par la consommation de produits contenant des toxines libérées par la croissance des bactéries. La période d'incubation varie de quelques heures à plusieurs jours. Les effets peuvent être multiples : nausées, vomissements, constipations, diarrhées, migraines, douleurs musculaires, difficultés respiratoires, etc.

L'origine de l'intoxication peut provenir de la restauration collective. Par exemple, d'un des 2 restaurants scolaires ou d'un des restaurants de grandes entreprises employant de nombreux habitants de notre bassin de vie. Pour y faire face, les lieux de restauration collective sont dotés d'un ou de plusieurs plans de maîtrise sanitaire (contrôles de laboratoire, relevés quotidiens de températures et d'échantillons ...). La surveillance s'exerce du lieu de confection du repas au lieu de consommation. Une Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC) fera l'objet d'une déclaration aux autorités sanitaires et déclenchement immédiat d'une réaction de l'ARS.

Suivant la gravité et le public concerné (ex : enfants, personnes âgées, personnes porteuses de handicap vivant en foyer), l'intoxication peut s'accompagner d'une charge affective très forte pour les proches, que le lien de causalité soit avéré ou non, avec relais instantané sur les réseaux sociaux. Ainsi, une suspicion infondée il y a quelques années avait alimenté une rumeur avant que l'enquête conduite par l'ARS n'écarte tout lien de causalité avec les repas consommés au restaurant scolaire : il s'agissait en réalité d'un virus digestif...

Par ailleurs, en milieu scolaire, la mairie diffuse aux parents en début d'année scolaire le protocole d'allergie du prestataire de restauration scolaire. Tout enfant allergique doit se déclarer et faire l'objet d'un Plan d'Accueil Individualisé sur avis médical.

Dans la mesure où la plupart des habitants s'approvisionnent auprès des mêmes grandes enseignes locales (ex : Carrefour, Leclerc...), la contamination d'un lot de denrées alimentaires pourrait également déclencher une intoxication collective affectant, plus ou moins gravement, les habitants.

En cas de survenance d'une intoxication collective, les autorités sanitaires publiques communiqueront sur les mesures à adopter. Simples consommateurs, nous ne pouvons maîtriser nous-mêmes ces risques.

Pour autant, des mesures d'hygiène dans la cuisine pourraient éventuellement contribuer à limiter les effets d'une denrée contaminée. Le respect de ces consignes d'hygiène est également bien entendu de nature à éviter une contamination isolée...



<https://agriculture.gouv.fr/la-salmonellose-non-typhique>

HYGIÈNE DANS LA CUISINE

10 recommandations pour éviter les intoxications alimentaires

Chaque année, en France, un tiers des toxi-infections alimentaires déclarées surviennent au domicile. Des aliments mal conservés, pas assez cuits, ou des transferts de contaminants entre aliments, peuvent par exemple nous rendre malades.

Quelles sont donc les règles à respecter pour limiter les risques d'intoxication alimentaire ?

#1 DES MAINS TOUJOURS BIEN PROPRES

Avant et pendant la préparation des repas, lavez-vous bien les mains avec **de l'eau et du savon**.



#2 PAS DE CUISINE AVEC LA GASTRO

Évitez de préparer les repas en cas de **gastro-entérite**. Faites-vous remplacer ou soyez très vigilant sur le lavage des mains. Privilégiez des aliments nécessitant peu de préparation.



#3 AU FRIGO SANS TARDER

Placez les aliments au réfrigérateur **au plus tard 2 heures** après leur préparation.



#4 UN FRIGO TOUJOURS PROPRE

Nettoyez régulièrement votre réfrigérateur. Si des aliments se répandent à l'intérieur, nettoyez **immédiatement**. Emballez bien vos aliments.



#5 UNE TEMPÉRATURE BIEN RÉGLÉE



Maintenez la température de la zone la plus froide de votre réfrigérateur **entre 0 et +4 °C**. Vérifiez également l'étanchéité des portes.

#6 À CHAQUE TYPE D'ALIMENT SA PLANCHE À DÉCOUPER

Une planche pour la viande et les poissons **crus**, une autre pour les produits **cuits** et les légumes **propres**. Utilisez **des ustensiles et des plats propres** une fois vos aliments cuits.



#7 TOUT PRÊT, VITE MANGÉ

Conservez **au frais** vos produits traiteurs, plats cuisinés, pâtisseries à base de crème ou aliments non préemballés. Consommez-les dans les **trois jours** après achat.



#8 HACHÉ BIEN CUIT

Les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes immunodéprimées doivent consommer **la viande hachée cuite à cœur** pour se protéger des agents pathogènes.



#9 VIGILANCE SUR LE CRU

La consommation de viande ou de poisson **crus** et de produits laitiers **au lait cru** est **fortement déconseillée** aux enfants, aux femmes enceintes et aux personnes immunodéprimées.



#10 LE BIBERON AU FRAIS

Les repas et biberons des nourissons ne doivent pas rester plus d'une heure à température ambiante et plus de **48 heures** au réfrigérateur.



CYBER-ATTAQUE

Parce que notre activité s'est déplacée vers le numérique, la délinquance l'a suivie.

Chacun le sait, si les cambriolages se pratiquent encore, les arnaques et le piratage sont aussi des risques dans notre vie professionnelle et notre vie privée.

Chacun fait partie d'une chaîne d'acteurs solidaires. Chaque maillon compte : la contamination de l'un d'entre nous peut affecter l'ensemble du groupe, au sein de l'entreprise, de l'association ou de la famille.

Il est donc important de développer des actions de préventions. Des outils solides, gratuits et à notre portée existent pour se former :

<https://cyber.gouv.fr/le-mooc-secnumacademie>



- 1. Choisir un mot de passe robuste et régulièrement renouvelé**
- 2. Mettre à jour vos logiciels/systèmes d'exploitation**
- 3. Limiter les accès des utilisateurs au strict minimum**
- 4. Réaliser des sauvegardes régulières**
- 5. Wi-Fi, clés USB : n'ouvrez pas la porte à n'importe qui !**
- 6. Ordinateur, téléphone, tablette : même combat !**
- 7. Nomadisme : faites rimer mobilité et sécurité**
- 8. Messagerie : méfiez-vous des apparences**
- 9. Téléchargement : gare aux arnaques !**
- 10. Être vigilant avec les paiements par internet**
- 11. Séparer les usages personnels et professionnels**
- 12. Conserver une hygiène numérique**

CYBER-ATTAQUE



TERRORISME OU PASSAGE A L'ACTE D'UN FORCENE

L'exposition au risque terroriste varie sans doute de manière importante sur le territoire national.

Les attentats commis à l'église de Sainte-Etienne-du-Rouvray en 2016 ou à Trèbes en 2018, par exemple, montrent cependant que le terrorisme peut frapper partout. Au gré de l'évolution de la menace dans l'année, la préfecture du Finistère répercute les niveaux d'alerte Vigipirate :

1. Niveau de vigilance
2. Niveau « sécurité renforcée »
3. Niveau « urgence attentat »

Ainsi, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a conduit à l'application de la posture « Urgence attentat » pour la période « été-automne 2024 ». Dans ce cadre, de nombreuses assignations à résidence en France ont été prononcées et, fort heureusement, les Jeux olympiques se sont déroulés sans attentat.

Pour autant, le risque terroriste n'a pas disparu. Il est accentué en particulier lors des rassemblement festifs, sportifs, culturels et religieux <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>. C'est pourquoi, nous avons affiché, à la demande de la préfecture les consignes Vigipirate sur les bâtiments communaux et nous les rappelons lors de manifestations (ex : étape du Tour de Bretagne Cycliste, Téléthon, « la rue est à nous »...).

FAIRE FACE ENSEMBLE À tout moment, rester vigilant ! rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>

SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN
Appropriiez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.

CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES
Conseils et assistance sur : cybermalveillance.gouv.fr

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER
Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation.
stop-djihadisme.gouv.fr
0 800 005 696 Service à appel gratuit

FORMEZ-VOUS AU SECOURISME
Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies.
<https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>

PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE
« conseils aux voyageurs » sur : diplomatie.gouv.fr
Inscription sur le site ARIANE : pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane

17 POLICE SECOURS

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

TERRORISME OU PASSAGE A L'ACTE D'UN FORCENE

Ces réflexes de sécurité peuvent également être utilisés en cas de passage à l'acte d'une personne perdant la raison qui commettrait subitement des actes violents (ex : forcené agissant dans un lieu clos ou sur l'espace public). Les consignes Vigipirate ci-dessous s'adressent aux adultes, hors des écoles ou lieux d'accueil périscolaires.

En effet, les écoles font l'objet d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) et des exercices sont réalisés régulièrement sur la commune avec le concours de la Gendarmerie Nationale (Compagnie de St Renan).

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (crouchez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

3. ALERTER

Où ? Qui ? Quoi ?

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraitez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation>



ACCIDENT NUCLEAIRE

Bien que la Bretagne n'ait plus de centrale nucléaire en activité, un accident ou un incident nucléaire en France ou en Europe pourrait présenter des risques pour l'environnement et/ou la sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, les Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins basés dans la rade de Brest, à une vingtaine de kilomètres du territoire communal, participent à la dissuasion nucléaire et assurent ainsi [notre sécurité](https://www.defense.gouv.fr/dgris/politique-defense/la-dissuasion-nucleaire-francaise) <https://www.defense.gouv.fr/dgris/politique-defense/la-dissuasion-nucleaire-francaise>



Cette présence donne lieu à une surveillance radiologique visant à s'assurer de l'absence d'impact sur l'environnement. La Plaquette de Recueil de l'Information Semestrielle de Surveillance et Mesures dans l'Environnement (PRISME) du Ponant permet de prendre connaissance de ces résultats:

<https://www.defense.gouv.fr/marine/environnement/surveillance-radiologique>



Bien que la population civile de Milizac-Guipronvel soit en définitive relativement peu exposée, il peut être intéressant de connaître les consignes, notamment en cas de déplacement à proximité d'un site nucléaire.



Marine nationale :
www.defense.gouv.fr/marine/environnement/surveillance-radiologique



Réseau national de la radioactivité de l'environnement :
www.mesure-radioactivite.fr



Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :
www.irsn.fr



Préfecture du Finistère :
www.finistere.gouv.fr





**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation.
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules.
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

APRES LA CRISE



15

RECOMMANDATIONS
pour faire face **APRÈS**
une **CATASTROPHE**

-  **P**ortez assistance aux personnes blessées.
-  **O**rganisez la récupération de vos enfants et votre itinéraire d'évacuation si la consigne a été donnée par les autorités.
-  **S**ignalez aux services compétents les dégâts constatés aux structures et réseaux.
-  **T**enez-vous à l'écart des zones endommagées.
-  **C**onservez votre calme et prenez le temps d'analyser la situation.
-  **A**ssistez les personnes âgées ou en situation de handicap.
-  **T**enez-vous informé de l'évolution de la situation.
-  **A**vertissez vos proches et contacts désignés dès que vous êtes en sécurité.
-  **S**ollicitez de l'aide si besoin auprès des équipes d'intervention ou de votre mairie.
-  **T**ravaillez à la constitution de réserves d'eau et de nourriture.
-  **R**espectez les consignes de sécurité énoncées par les autorités.
-  **O**rganisez la prise en charge de vos animaux de compagnie.
-  **P**rotégez-vous en portant un équipement adapté pour éviter de vous blesser.
-  **H**iérarchisez les dégâts afin de prendre les mesures urgentes et de première nécessité.
-  **E**valuez les dommages occasionnés à vos biens.

Après une situation d'urgence

- Il est nécessaire d'avoir connaissance des dommages causés (aux niveaux humain et matériel) et d'être conscient des dangers encore existants suite aux dégâts matériels.
- En cas d'évacuation, je ne retourne à mon domicile que lorsque les pouvoirs publics m'en donneront la permission.
- Je fais appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz.
- Je me fais aider par mon médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir. Cela vaut particulièrement pour les enfants. Parler de son expérience l'aide à comprendre et à mieux appréhender la situation.

